

samedi 28 juin 2025**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE****ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLAN DE MOBILITÉ
ÉLABORATION DE 8 PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (DE MONUMENTS HISTORIQUES)
ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE VOULGÉZAC****SAMEDI 28 JUIN 2025**<https://www.charentelibre.fr/annonces-legales/>

Publiée le 28/06/2025

Annonce légale

Charente

GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATIONCommunauté d'agglomération de GrandAngoulême AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal...[> VOIR CETTE ANNONCE](#)<https://www.charentelibre.fr/annonces-legales/2502467>

Publiée le 28/06/2025

Annonce légale

Charente

GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION25 BLD CS12320 BESSON BEY
16023
ANGOULEME CEDEX
CHARENTE

Communauté d'agglomération de GrandAngoulême AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de mobilité
Élaboration de 8 périmètres délimités des abords (de monuments historiques)
Abrogation de la carte communale de Voulezac Par arrêté du 27 mai 2025,
Monsieur le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture d'une enquête
publique unique - relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Plan de mobilité (PLUi-M) portant sur l'intégralité des 38 communes de
l'agglomération de GrandAngoulême ; - à l'élaboration de huit Périmètres Délimités
des Abords (PDA) autour de monuments historiques sur les communes d'Angoulême
; Bouëx, Dirac, Fleac, Nersac, Saint-Saturnin et Touvre ; - à l'abrogation de la carte
communale de Voulezac en vue de son remplacement par le PLUi-M lorsque ce
dernier deviendra exécutoire. Le dossier du PLUi-M de GrandAngoulême fait l'objet
d'une évaluation environnementale et d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité
Environnementale (MRAe). L'enquête publique unique se déroulera du lundi 25 août
2025 à 9h00 au vendredi 3 octobre 2025 à 12h00, soit pendant une durée de 39
jours consécutifs. M. Jacques VIAN a été désigné Président de la commission

Environnementale (MRAe). L'enquête publique unique se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9h00 au vendredi 3 octobre 2025 à 12h00, soit pendant une durée de 39 jours consécutifs. M. Jacques VIAN a été désigné Président de la commission d'enquête par le Président du tribunal administratif de Poitiers. Mme Yveline BOULOT, M. Didier LABRÉGÈRE, M. Ludovic GLORY et Mme Beatrice AUDRAN, membres titulaires, et M. Herve HUCTEAU, membre suppléant, composent avec M. Jacques VIAN la commission d'enquête. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au siège de l'agglomération de GrandAngoulême sis 25 boulevard Besson Bey à Angoulême, et dans les 4 mairies lieux de permanences : Champniers, Dignac, Rouillet-Saint-Estèphe et Saint-Saturnin. Le dossier sera également consultable : - sur le site internet de GrandAngoulême : <https://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plui-valant-plan-de-mobilite-en-cours-delaboration-enquete-publique> - sur un site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6286/> - sur un poste informatique au siège de GrandAngoulême et dans les mairies lieux de permanences. Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au siège de GrandAngoulême et dans les 38 communes de l'agglomération, ou les adresser : - par écrit (date de réception faisant foi), au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, Enquête publique unique, 25 bd Besson Bey, CS 12320, 16023 Angoulême Cedex ; - sur le site internet dédié comportant un registre dématérialisé sur lequel le public peut transmettre ses observations et propositions directement : <https://www.registre-dematerialise.fr/6286/> - par courriel : enquete-publique-6286@registre-dematerialise.fr Un ou plusieurs commissaires enquêteurs recevront le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants :
Siège de GrandAngoulême Lundi 25 août - 9 h - 12 h Samedi 13 septembre - 9 h - 12 h Mercredi 24 septembre - 14 h - 17 h Vendredi 3 octobre - 9 h - 12 h
Mairie de Champniers Lundi 25 août - 14 h - 17 h Mercredi 3 septembre - 9 h - 12 h
Mardi 16 septembre - 14 h - 17 h Jeudi 2 octobre - 9 h - 12 h
Mairie de Dignac Jeudi 28 août - 9 h - 12 h Samedi 13 septembre - 9 h - 12 h Jeudi 18 septembre - 14 h - 17 h
Lundi 29 septembre - 9 h - 12 h
Mairie de Rouillet-Saint-Estèphe Mercredi 27 août - 9 h - 12 h Vendredi 5 septembre - 14 h - 17 h Mercredi 17 septembre - 9 h - 12 h
Vendredi 26 septembre - 9 h - 12 h
Mairie de Saint-Saturnin Lundi 25 août - 9 h - 12 h Mardi 9 septembre - 14 h - 17 h
lundi 22 septembre - 14 h - 17 h vendredi 3 octobre - 9 h - 12 h
Les contributions du public (courriers postaux et contributions inscrites dans les registres à l'occasion des permanences) seront consultables au siège de GrandAngoulême, siège de l'enquête publique. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé précité. À l'expiration du délai d'enquête, les registres, assortis le cas échéant des documents annexes par le public, seront clos par la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au siège de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairies de Champniers, Dignac, Rouillet-Saint-Estèphe et Saint-Saturnin, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra

egalement consultable : - sur le site internet de GrandAngoulême : <https://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plui-valant-plan-de-mobilite-en-cours-delaboration-enquete-publique> - sur un site internet dedie : <https://www.registre-dematerialise.fr/6286/> - sur un poste informatique au siege de GrandAngoulême et dans les mairies lieux de permanences. Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au siege de GrandAngoulême et dans les 38 communes de l'agglomeration, ou les adresser : - par ecrit (date de reception faisant foi), au siege de l'enquête, à l'attention de Monsieur le President de la commission d'enquête : Communauté d'Agglomeration de GrandAngoulême, Enquête publique unique, 25 bd Besson Bey, CS 12320, 16023 Angoulême Cedex ; - sur le site internet dedie comportant un registre dematerialise sur lequel le public peut transmettre ses observations et propositions directement : <https://www.registre-dematerialise.fr/6286/> - par courriel : enquete-publique-6286@registre-dematerialise.fr Un ou plusieurs commissaires enquêteurs recevront le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants :
Siège de GrandAngoulême Lundi 25 août - 9 h - 12 h Samedi 13 septembre - 9 h - 12 h Mercredi 24 septembre - 14 h - 17 h Vendredi 3 octobre - 9 h - 12 h
Mairie de Champniers Lundi 25 août - 14 h - 17 h Mercredi 3 septembre - 9 h - 12 h
Mardi 16 septembre - 14 h - 17 h Jeudi 2 octobre - 9 h - 12 h Mairie de Dignac
Jeudi 28 août - 9 h - 12 h Samedi 13 septembre - 9 h - 12 h Jeudi 18 septembre - 14 h - 17 h
Lundi 29 septembre - 9 h - 12 h Mairie de Roulet-Saint-Estèphe Mercredi 27 août - 9 h - 12 h
Vendredi 5 septembre - 14 h - 17 h Mercredi 17 septembre - 9 h - 12 h
Vendredi 26 septembre - 9 h - 12 h Mairie de Saint-Saturnin Lundi 25 août - 9 h - 12 h
Mardi 9 septembre - 14 h - 17 h lundi 22 septembre - 14 h - 17 h vendredi 3 octobre - 9 h - 12 h
Les contributions du public (courriers postaux et contributions inscrites dans les registres à l'occasion des permanences) seront consultables au siege de GrandAngoulême, siege de l'enquête publique. Les contributions transmises par courriel seront publiees dans les meilleurs delais sur le registre dematerialise precite. A l'expiration du delai d'enquête, les registres, assortis le cas echeant des documents annexes par le public, seront clos par la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivees au President de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au siege de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairies de Champniers, Dignac, Roulet-Saint-Estèphe et Saint-Saturnin, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra approuver le PLUi-M. Le dossier sera adapte pour tenir compte des avis emis, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête. Les PDA feront l'objet d'un arrêté du Prefet de Region et seront annexes au PLUi-M de GrandAngoulême. La carte communale sera abrogee par arrêté prefectoral. Cet avis est affiche au siege de GrandAngoulême, au sein des 38 mairies, aux abords des monuments historiques concernes et en divers lieux du territoire, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique unique et pendant toute sa duree. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandees auprès de M. Bernard VERA, directeur du service planification de la communauté d'agglomeration de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : carteclima@grandangouleme.fr